

Catapultage de l'Île de France non affranchi

Bertrand SINAIS

" PIÈCE DU MOIS " DU 9 SEPTEMBRE 2023



Le lieutenant de vaisseau Demougéot qui, pendant son séjour à New York, réside à l'hôtel Pennsylvania, prépare quelques plis témoins qu'il adresse à la Société Transatlantique Aérienne, créée pour l'occasion et dirigée par René Fould, également président des Chantiers et Ateliers de Penhoët à Saint-Nazaire.

On en connaît au moins deux plis. Demougéot, estimant qu'il s'agit d'un courrier interne, se croit dispensé de l'affranchir.

Le pli témoin, lors de son arrivée au bureau central du 9^e arrondissement, rue Hippolyte-Lebas, est taxé comme lettre simple, c'est-à-dire à 1 F (double de l'affranchissement selon tarif du 9 août 1926) au moyen d'un timbre-taxe n° 40, 1 F lilas-brun. Par contre, le bureau, qui ignore l'existence d'une surtaxe aérienne spécifique de 10 F, n'a pas rajouté 20 F de timbres-taxe.